

*** Contrat de Licence d'utilisation. ***

ORME vous accorde par le présent contrat de licence non-transférable l'utilisation du logiciel identifié par le numéro de série, conformément aux termes du présent contrat.

1. Objet du contrat :

Le présent contrat est une licence d'utilisation. L'utilisateur acquiert seulement le droit d'utiliser pour une période illimitée le logiciel et la documentation afférente pour ses besoins personnels. Sauf disposition contraire définie dans le contrat de vente établi par ORME, la licence couvre seulement l'utilisation du logiciel sur un seul micro-ordinateur à la fois.

2. Propriété intellectuelle :

Le logiciel et sa documentation constituent des œuvres originales protégées par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, comme modifiée par la loi du 3 juillet 1985.

En conséquence l'utilisateur s'engage expressément à :

* ne pas reproduire le logiciel ou sa documentation, sauf pour en effectuer conformément aux dispositions de l'article du 3 juillet 1985 une copie de sauvegarde.

* ne pas le modifier ou l'intégrer dans un autre logiciel.

3. Garantie :

ORME garantit que, dans de bonnes conditions d'utilisation, le logiciel est capable d'effectuer d'une manière substantielle les opérations décrites dans le manuel et la documentation afférente au logiciel.

ORME ne peut garantir que le logiciel pourra satisfaire aux besoins particuliers de l'utilisateur. Il appartient à celui-ci de déterminer sous sa seule responsabilité, si les fonctionnalités sont capables de satisfaire ses besoins particuliers. Sous réserve de la garantie légale qui pourrait être due à l'utilisateur, ORME décline toute responsabilité quant à l'utilisation du logiciel et plus particulièrement tout dommage indirect ou commercial qui pourrait résulter de cette utilisation. En tout état de cause, même si elle était établie, la responsabilité d'ORME du fait de l'utilisation du logiciel est expressément limitée à deux fois le prix de la présente copie du logiciel. Il est entendu que sans l'acceptation de cette clause par le client, ORME n'aurait pas contracté.

Cependant, ORME s'engage à remplacer gratuitement le support défectueux (CDROM) qui lui serait retourné dans les 30 jours de l'achat de la présente copie du logiciel.

4. Dispositions diverses :

L'utilisateur n'est pas en droit de transférer les droits et obligations découlant du présent contrat qui est réglé par les dispositions du droit français.